

Corps et lois : les passions comme pivot de la moralité chez Montesquieu

Capucine Lebreton

*In this paper I show, using texts written prior to *The Spirit of the Laws*, how Montesquieu uses the notion of passion to solve the mind-body problem. By analysing how passions turn a mind condition into a body condition and the other way around, Montesquieu makes passion a central notion to understand human morality. As a consequence, law-making, to be efficient, has to take into account the body's influence on moral dispositions by the mean of passions.*

Keywords: *passions, laws, physiology, mind-body problem*

La place accordé par Montesquieu aux passions humaines est manifeste dès le début de *L'Esprit des lois*, lorsqu'au livre III il les place au principe de chaque gouvernement, c'est-à-dire « ce qui le fait agir », par différence avec sa nature, « ce qui le fait être tel »¹. L'intérêt nomothétique de leur étude est tout aussi évident lorsqu'il écrit ensuite que « les lois ne doivent pas être moins relatives au principe de chaque gouvernement qu'à sa nature »². Aussi le rapport entre lois et passions ne doit-il pas être négligé, car s'il est tel qu'il entraîne des effets néfastes, le gouvernement sera imparfait, c'est-à-dire essentiellement instable. Tout gouvernement doit donc veiller aux passions sur lesquelles il se fonde, mais également à celles qu'il produit. Les différents paramètres d'évolution des passions, paramètres moraux, comme le sont les lois, mais également paramètres physiques, comme le climat, sont alors étudiés tour à tour par Montesquieu pour donner les clefs de ces « principes »³.

D'autres textes de Montesquieu font apparaître sous un jour différent le rapport entre lois et passions, en les étudiant dans le détail de leur mécanisme physiologique, à une échelle plus individuelle

¹ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, III, 1, t. 1 p. 25. Les références à ce texte, notées *EL*, sont données dans l'édition de R. Derathé, Paris, Garnier Frères, 1973.

² *Ibid.*

³ Sur le statut de principe des passions dans *L'Esprit des lois*, voir J. Goldzink *Montesquieu et les passions*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 71-108.